

Processus d'instruction et de décision interministériel et du Conseil européen relatif aux dossiers de politique commerciale

Comment faire entendre votre voix?

Jean-Marc Mignon, chef de la mission Direccte international

Direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi
en Auvergne

Champ de la politique commerciale commune/PCC

Conséquence du Traité de Lisbonne :

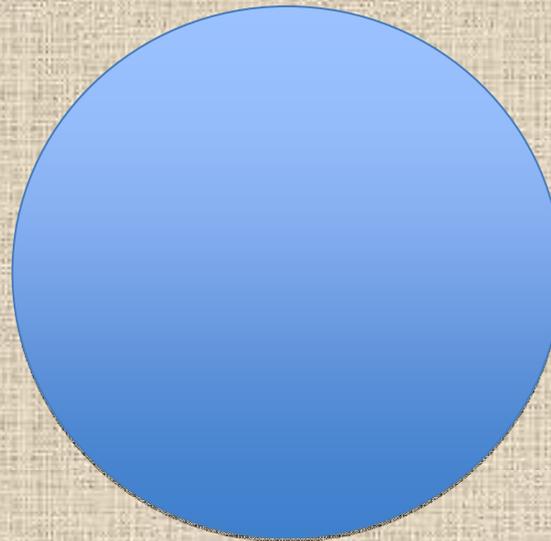
- Extension du champ de la PCC
- Caractère exclusif de la compétence communautaire est approfondi
- Investissements étrangers : fin des accords nationaux de promotion et de protection des investissements.
- Tous les services, y compris les services culturels et audiovisuels
- Sauf les transports, exclus du champ

Grands dossiers de la PCC

- A. Grandes lignes de la politique commerciale, les retombées du traité de Lisbonne (commerce, investissement, développement durable, etc.)
- B. Sujets transversaux : créer les conditions favorables pour de développement des affaires, la croissance et l'emploi (matières premières, énergie, propriété intellectuelle, SPS,..)
- C. Agenda multilatéral
- D. Agenda bilatéral et bi régional
- E. Commerce et développement : s'assurer que le commerce contribue au développement
- F. Défense commerciale (modernisation des instruments de défense commerciale, modification du règlement antidumping)

Suivi de la PCC par les autorités nationales instruction des dossiers/expertise

Premier Ministre



Ministre des Affaires étrangères
Ministre du Redressement productif
Ministre de l'Agriculture et de l'Aa
...autres Ministres

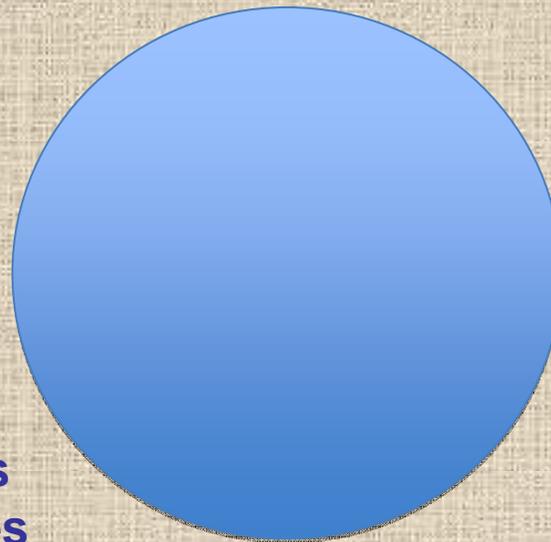
Ministre du
Commerce
extérieur

Suivi de la PCC par les autorités nationales

Instruction des dossiers/expertise

Secrétariat général des Affaires européennes

DG de l'Union européenne
DG de la Mondialisation
DG de la Compétitivité, de
l'Industrie et des Services
DG des politiques agricoles
alimentaires et des territoires
...autres administrations

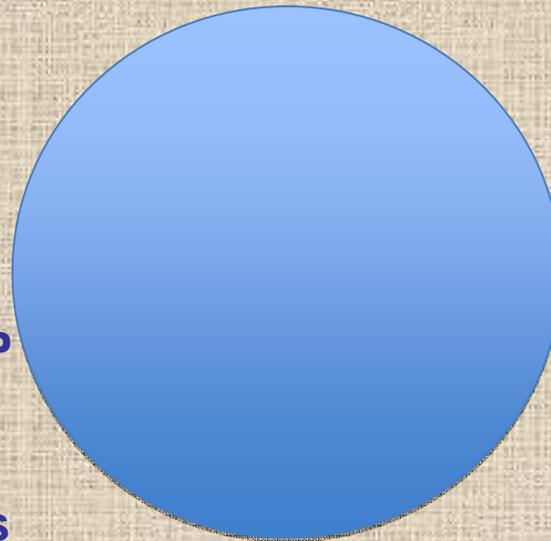


DG du Trésor

Suivi de la PCC par les autorités nationales instruction des dossiers/expertise

Premier Ministre

Secrétariat général des Affaires européennes



**DG de l'Union européenne
DG de la Mondialisation, DP
DG de la Compétitivité, de
l'Industrie et des Services
DG des politiques agricoles
alimentaires et des territoires
...autres administrations**

DG du Trésor

Ministres

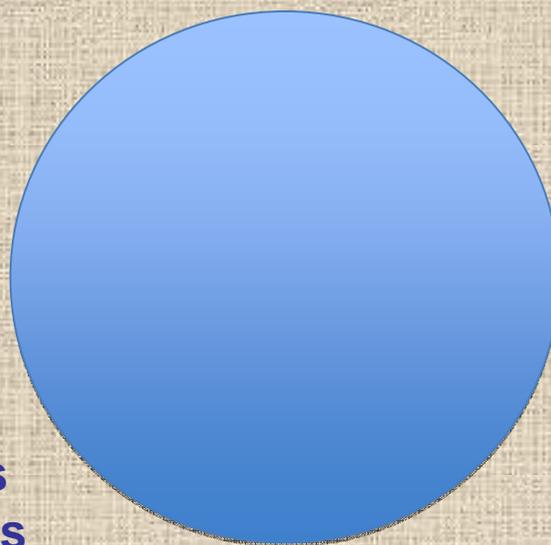
**Consultations publiques (syndicats
professionnels, entreprises, ONG)
Remontées des filières nationales**

Suivi de la PCC par les autorités nationales instruction des dossiers/expertise

Premier Ministre



Secrétariat général des Affaires européennes

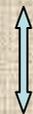


DG de l'Union européenne
DG de la Mondialisation
DG de la Compétitivité, de
l'Industrie et des Services
DG des politiques agricoles
alimentaires et des territoires
...autres administrations



Ministre des Affaires étrangères
Ministre du Redressement productif
Ministre de l'Agriculture et de l'Aa
...autres Ministres

DG du Trésor

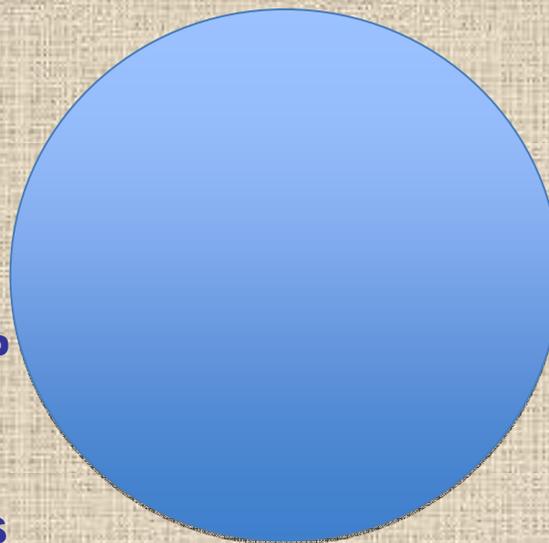


Ministre du
Commerce
extérieur

Suivi de la PCC par les autorités nationales réunions interministérielles

Préside les réunions, arbitre

Secrétariat général des Affaires européennes



**DG de l'Union européenne
DG de la Mondialisation, DP
DG de la Compétitivité, de
l'Industrie et des Services
DG des politiques agricoles
alimentaires et des territoires
...autres administrations**

Défendent leurs positions

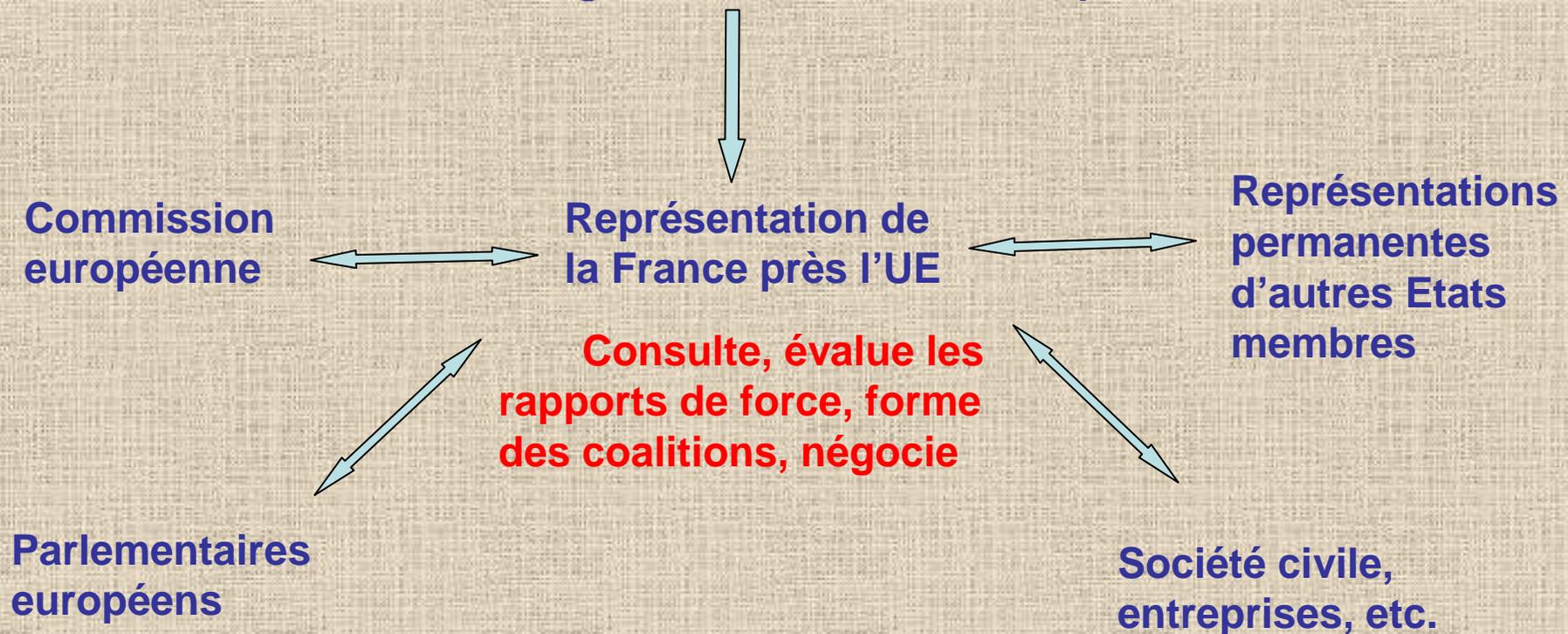
DG du Trésor

Instruit, propose

Suivi de la PCC par les autorités nationales porte-parolat/promotion des positions nationales

Rédige des instructions

Secrétariat général des Affaires européennes



Suivi de la PCC par les autorités nationales porte-parolat/promotion des positions nationales

Rédige des instructions

Secrétariat général des Affaires européennes



Représentation de la France près l'UE

Porte-parole de la France



**Comité de politique commerciale/CPC
Comité des représentants permanents
2/Coreper 2**

Suivi de la PCC par les autorités nationales porte-parolat/promotion des positions nationales

Premier Ministre
Secrétariat général des Affaires européennes



Ministre du Commerce extérieur
Porte parole de la France



Conseil des affaires étrangères (Commerce)

Rôle du Conseil en matière de PCC

- Co-décideur avec le Parlement européen en matière de législation commerciale
- Décide des directives de négociation
- Suit les processus de négociation
- Approuve les résultats des négociations, en règle générale à la majorité qualifiée, parfois avec l'unanimité avec la ratification de chacun des Etats membres

Prise de décision communautaire au sein du Conseil

Conséquence du Traité de Lisbonne

Vote à la majorité qualifiée devient la règle générale

Unanimité requise que dans quelques cas :

- Accords globaux incluant à la fois des aspects commerciaux et des aspects politiques
- Dans le domaine des services culturels et des services sociaux, d'éducation et de santé, lorsque ces accords risquent de porter atteinte à la diversité culturelle, ou perturber gravement l'organisation de ces services au niveau national. A démontrer.

En pratique, priorité à la recherche de consensus

Prise de décision communautaire au sein du Conseil

(i) Actuellement :

- **Majorité qualifiée** : 260 voix sur 352 + clauses « filets d'Etats » et démographique (55 % des membres du Conseil, comprenant au moins quinze d'entre eux et représentant des États membres réunissant au moins 65% de la population de l'Union)
- **Minorité de blocage** : 93 voix contre ou abstention sur 352 et au moins 4 membres du Conseil.
- Par ex : « 3 gros et 1 petit » : FR 29 + PL 27 + IT 29 + HU 12 = 97.
ou « 2 gros et 4 petits » : FR 29 + PL 27 + HU 12 + LT 7 + IR 7 + GR 12 = 104

Prise de décision communautaire au sein du Conseil

(ii) post 01/11/2014:

- **Double majorité** : 65 % de la population, 55 % des membres
- **Minorité de blocage** : au moins 4 Etats membres représentant 35 % de la population
- Par ex : FR 12,8% + PL 7,8% + IT 11,9%+ HU 2,1%= 34,6 % plus suffisant

Comment faire entendre sa voix?

1. **Auprès de la Commission** qui a le pouvoir d'initiative

- Le plus à l'amont possible
- Développer un argumentaire technique/juridique complet et concret
- Approche dans un premier temps au niveau technique
- De préférence de manière « groupée » via les fédérations professionnelles, ou via les entreprises de lobbying
- « Nourrir » le débat public, les think tanks en vue à Bruxelles
- Participer aux consultations publiques organisées par la Commission

Comment faire entendre sa voix?

2. **Auprès des autorités françaises**, ministre et cabinet, administrations techniques, représentation permanente auprès de l'UE

- Le plus à l'amont possible, suivre les ordres du jour des organes de décisions du Conseil
- Développer un argumentaire technique/juridique complet et concret
- Approche dans un premier temps au niveau technique
- De préférence de manière groupée via les fédérations professionnelles
- Participer aux consultations publiques organisées par les Ministres, les administrations

Comment faire entendre sa voix?

3. Auprès des autorités d'autres Etats membres de l'UE

- Directement ou via des « alliés ». Importance de former des coalitions transnationales d'intérêt offensif ou défensif
- Dans les capitales, ou dans les RP des Etats membres auprès de l'UE à Bruxelles

Merci de votre attention

Annexe : Grands dossiers de la PCC

A. Grandes lignes de la politique commerciale, les retombées du traité de Lisbonne

- Priorités et stratégies en matière de commerce, croissance et globalisation
- Développement durable
- Politique d'investissement
- Différend entre investisseurs et Etat
- Mise en œuvre des procédures de décisions communautaires dans les instruments existant
- Mécanisme juridique sur la mise en œuvre/enforcement
- Stratégie d'accès aux marchés

Grands dossiers de la PCC

B. Créer les conditions favorables pour de développement des affaires, la croissance et l'emploi – sujets transversaux

- Propriété intellectuelle
- SPS
- Marchés publics
- Matières premières
- Energie
- Marquage d'origine (Made in)
- Double usage

Grands dossiers de la PCC

C. Agenda multilatéral

- Cycle de Doha
- ITA
- Différends commerciaux
- Négociations de compensation suite aux élargissements (XXIV.6 GATT, et XXI AGCS)
- Négociations d'accession
- biens environnementaux/changement climatique

Grands dossiers de la PCC

D. Agenda bilatéral et bi régional

- Corée
- ASEAN
- Inde
- Pakistan
- Canada
- Pays andins
- Amérique centrale
- Mercosur
- Rive sud de la Méditerranée/ printemps arabe
- Israël
- CCG
- Ukraine
- ex CIS
- USA
- Japon
- Chine
- Russie
- APE

Grands dossiers de la PCC

E. Commerce et développement : s'assurer que le commerce contribue au développement, y compris le développement durable

- Commerce croissance et développement
- SPG

F. Défense commerciale

- Modernisation des instruments de défense commerciale
- Modification du règlement antidumping